



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE CARCASSONNE

## ARRÊTÉ

N° : 2022 - 0011

Service : Urbanisme

### PORTANT MISE À JOUR N° 6 DU PLU DE LA COMMUNE DE CARCASSONNE

**Le Maire de la Ville de Carcassonne, Chef-lieu du Département de l'Aude ;**

Vu le Code du patrimoine livre VI titre I et II ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 151-43, L. 153-60 et R. 153-18 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2017 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté du Préfet de Région du 10 décembre 2021, portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne école normale d'instituteurs de Carcassonne (Aude).

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Carcassonne est mis à jour à la date du présent arrêté.

À cet effet :

- est annexé au Plan Local d'Urbanisme :
  - l'arrêté de la Préfecture de Région portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne école normale d'instituteurs de Carcassonne (Aude)
- est complétée la liste des servitudes d'utilité publique ci-jointe

### ARTICLE 2 :

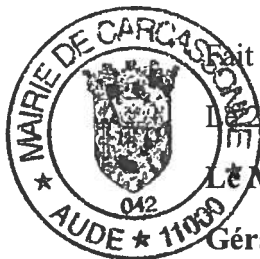
La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à disposition du public, à la Mairie, à la Préfecture et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée d'un mois.

**ARTICLE 4 :**

Copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de l'Aude.



Fait à Carcassonne, à l'Hôtel de Ville,

Le 25 janvier 2022

Le Maire,

Gérard LARRAT

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE :**

Compte tenu de la transmission en Préfecture - 2 FEV. 2022

Publication par affichage le : - 2 FEV. 2022

Conformément à l'article R.102 du Code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant auprès de la collectivité signataire du présent document.

## LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

### ANNEXE

#### I) Annexes Patrimoniales :

##### a) Archéologie

- carte zones de présomption
- arrêté région n° 100319, zones de présomption
- carte secteur est localisation sites archéologiques
- carte secteur ouest localisation sites archéologiques
- extraits législation sauvegarde patrimoine archéologiques
- identification et localisation vestiges archéologiques

##### b) Eléments Identifiés (OGS)

- cartographie petit patrimoine & domaines
- inventaire du petit patrimoine rural isolé
- carte protection éléments patrimoines
- inventaire éléments patrimoine

##### c) Sites et Monuments

- arrêté du 3 octobre 1997 création du secteur sauvegardé aujourd'hui site patrimonial remarquable
- liste SUP (UDAP)
- liste sommaire des UP immeubles (DRAC)
- site classé abords de la Cité
- patrimoine AC1 - périmètre MH
- patrimoine AC2 - sites inscrits

#### II) Annexes Servitudes d'Utilité Publique :

##### a) Aéroport

###### a. Dégagement

- arrêté ministériel du 29.02.2016 (approbation du plan des servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Salvaza)
- note annexe plan des servitudes aéronautiques
- plan d'ensemble A1
- plan de détail A2
- zone dégagée d'obstacles A3
- plan des adaptations A4

###### b. Radioélectriques

- répertoire des servitudes radioélectriques
- carte servitudes radioélectriques contre les obstacles

- b) couloir hertzien
- c) EBC
- d) emplacements réservés (carte + liste)
- e) PPRI approuvé 7 mai 2014
- f) PPRIF approuvé 12 septembre 2011
- g) Protection aire d'alimentation de captage de Maquens
- h) RTE
- i) SNCF
- j) TIGF
  - AP 2015-005 d'autorisation de construction et d'exploitation de canalisation de transport de gaz
  - AP 2015-006 instituant les SUP
  - contraintes PLU/Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz
  - plan de situation des ouvrages

### III) Annexes Sanitaires

- a) Eau Potable
  - périmètre de protection des Eaux pluviales
  - règlement distribution des eaux potables
  - schéma général d'alimentation en eau potable
- b) Eaux Pluviales
  - carte compensation pluviale imperméabilisation
  - règlement assainissement pluvial
  - règlement assainissement
- c) Ordures Ménagères
  - règlement service 2010
- d) Plan des réseaux (EU – EP – AEP)
  - réseau d'assainissement
  - réseaux EP légende
  - réseau EP
- e) Schéma d'assainissement
  - schéma du réseau d'assainissement
  - zonage collectif

IV) Autres Annexes

- a) Classement sonore ITT
  - AP 2015 090-0007
- b) Implantation emprises militaires
- c) ICPE
  - liste des ICPE
- d) Périmètre AOC
  - Périmètre d'exploitation
  - Siège d'exploitation
- e) Périmètre droit de préemption urbain
  - Carte périmètre DPU renforcé
- f) Périmètre ZAC
  - délibération création ZAC du Minervois
  - délibération création ZAC Montredon
  - localisation des périmètres de ZAC
- g) Périmètre ZAD
  - délibération création ZAD 9 novembre 2004 –
  - localisation périmètre de ZAD
- h) PEB Approbation 6 novembre 2007
  - arrêté n°2007 11 293
  - carte PEB
  - règlement PEB
- i) Régime forestier
  - arrêté préfectoral 2009
  - arrêté régional 2000
  - carte plan de situation
- j) Règlement local de publicité
  - carte zonage règlement
  - règlement de publicité
- k) Route à grande circulation
  - décret n° 2010 – 578 du 31 mai 2010
  - carte route à grande circulation
- l) ZNIEFF
  - 910030416
  - 910011720
  - 910030626

## V) Mises à jour PLU 2017

- a) MAJ n° 1 DUP projet dérivation des eaux et instauration périmètre de protection
- AP n°ARS DD11-CES-2018-002
- b) MAJ n° 2
- AP n°2013094-0006 prescrivant la constitution de servitudes sur la zone de l'ancienne fabrique de liants exploitée par la DDTM sur le territoire de la commune de Carcassonne
  - AP n° DREAL 2018-11-022 portant institution des servitudes d'utilités publiques prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et autres produits chimiques sur le territoire de la commune de Carcassonne
  - décret en date du 25 septembre 2017 portant classement des paysages du canal du Midi sur le territoire de Carcassonne
  - modification du périmètre de l'OGS suite au vote du Conseil Syndical du 8 juin 2016 et à sa validation en commission supérieure des sites perspectives et paysages du 8 décembre 2016
- c) Maj n°3
- AP n°3 DREAL-UD11-2019-005 du 1 Février 2019 créant des secteurs d'information des sols (SIS) dans le département de l'Aude
- d) MAJ n°4
- Délibération d'approbation et le dossier de la révision du Règlement Local de Publicité en date du 12 décembre 2019
  - Cahier de gestion du site classé des paysages du Canal du Midi
- e) MAJ n°5
- AP du 11 mars 2020 portant inscription au titre des monuments historiques de l'église paroissiale Saint-Gimer à Carcassonne (Aude)
- f) MAJ n°6
- AP du 10 décembre 2021 portant inscription au titre des monuments historiques de l'ancienne école normale d'instituteurs de Carcassonne (Aude)